



RESTAURATION SCOLAIRE ET INTERNAT

publié le 08/03/2024 - mis à jour le 11/03/2024

Descriptif :

Modalités de fonctionnement du service de restauration et d'hébergement.

Sommaire :

- Inscription à la restauration
- Paiement de la restauration

RESTAURATION SCOLAIRE ET INTERNAT

- Règlement du Service de Restauration et d'Hébergement (PDF de 123.1 ko)
- Récapitulatif du service de restauration et d'hébergement (PDF de 437.1 ko)

● Inscription à la restauration

Le lycée propose 4 formules d'inscription à la restauration :

- ▶ Demi-pensionnaire 4 jours (*Lundi, mardi, jeudi, vendredi*),
- ▶ Demi-pensionnaire 5 jours (*Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi*),
- ▶ Interne (*L'internat se situe au lycée Marc Godrie*),
- ▶ Externe (*Repas ponctuel possible*).

- Modalités d'inscription à la restauration et à l'internat (PDF de 465.5 ko)
- Tarifs de restauration et d'hébergement 2024 (PDF de 89.6 ko)

● Paiement de la restauration

- ▶ Par chèque bancaire auprès de l'intendance,
- ▶ En espèces auprès de l'intendance,
- ▶ Par virement bancaire sur le compte du lycée,
- ▶ Par carte bancaire sur le site EduConnect.

- Paiement par carte bancaire (PDF de 588.6 ko)
- Tutoriel paiement carte bancaire (EduConnect) (PDF de 1.4 Mo)

En raison d'un changement de logiciel, le règlement par prélèvement automatique ne sera pas possible pour l'année scolaire 2024/2025. Cependant, un échéancier pourra être mis en place. La demande est à effectuer auprès de l'intendance à l'adresse mail suivante : int.0860021f@ac-poitiers.fr.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.